

SÉANCE DU 4 MARS 2021

2021-03-018 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 25/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Sébastien LABORDE, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE Conseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jean-Luc LETERME, Gonzague MALHERBE, Jocelyne LEMOINE, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Michel VACHER

Absents :

Bernard GUILHEM, Gabi HOPER, Sophie BLANCHETON, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Eveline LAVAURE-CARDONA pouvoir à David REDON, Laurent KERMABON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Patrick JARJANETTE pouvoir à David REDON, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Michèle LACOSTE pouvoir à Brigitte NABET-GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Thierry MARTY, Laura RAMOS pouvoir à Jérôme COSNARD, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Denis SIRDEY, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Jean-Luc LAMAISON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS
MEMBRES DU PREMIER COLLÈGE DU COMITÉ DE DIRECTION

2021_03_018 - 2/2
Envoyé en préfecture le 09/03/2021
Reçu en préfecture le 09/03/2021
Affiché le
MODIFICATION SLO
ID : 033-200070092-20210304-2021_03_018-DE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, Vice-président en charge du développement touristique et de l'urbanisme,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 6 portant sur la tenue des organes délibérants,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu les statuts de l'office de tourisme intercommunal du Libournais (OTIL) adoptés par le Conseil communautaire de La Cali le 31 janvier 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L.133-4, L.134-1, L.134-2, L.134-6, L.133-5, R.133-3, R.133-4 et R.134-12 ;

Vu la délibération n° 2020-07-119 en date du 17 juillet 2020 portant désignation des membres du premier collège du Comité de Direction ;

Vu le courrier de démission de Mme Anne Marie Priegnitz, membre du premier collège du Comité de Direction de l'Office du Tourisme du Libournais en date du 19 février 2021 ;

Considérant que la composition du Comité de direction de l'office de tourisme et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 et R.133-19 du Code du tourisme,

Considérant que le Conseil communautaire élit les 10 représentants titulaires au premier collège du Comité de direction de l'EPIC et leurs suppléants choisis parmi les membres titulaires ou suppléants du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais.

Considérant qu'au regard du courrier de démission de Mme Anne Marie Priegnitz, il convient de pourvoir à son remplacement ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (72 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- la désignation de Monsieur Philippe BUISSON au premier collège du Comité de direction
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

9 mars 2021

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Signature of Philippe BUISSON